



Le Village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-5 N° 4 Mars 2015

Mot du maire

Salutations à toutes et tous,

Il me fait plaisir en cette fin d'hiver, que nous avons tous hâte de voir faire place au printemps, de m'adresser à vous par le biais de notre journal communautaire.

Comme à l'habitude, dès la fonte des neiges terminée, nos employés entreprendront les différents travaux printaniers dans chacun des secteurs de la municipalité.

Par la suite, ils compléteront les travaux restants au Parc Camille Côté. Ainsi ils ajouteront du paillis de cèdre autour des modules de jeux, termineront l'aménagement de la piste de BMX et procéderont à l'installation d'une aire de jeu de pétanque, telle que demandée par plusieurs citoyens de la municipalité.

Au cours de l'hiver, votre Conseil municipal a procédé à l'achat d'une parcelle de terrain à l'ancienne caisse populaire, au coin de la rue de l'Église et de l'Avenue Royale. On désire y installer une aire de repos et/ou d'arrêt pour nos citoyens, nos visiteurs ainsi que pour les nombreux cyclistes. Une fois les plans préparés, nous procéderons à l'aménagement paysager qui améliorera grandement le visuel à cet endroit crucial de la municipalité.

Des travaux d'infrastructures prévus à notre plan triennal seront réalisés possiblement à la mi-juillet. Ces travaux concernent la réfection du chemin du Trait Carré à partir de la jonction de la rue de l'Église vers l'est jusqu'à la jonction de la rue Marcelotte. Nous sommes présentement à travailler avec la firme d'ingénieurs Cima+ au détail des travaux qui y seront effectués ainsi qu'à l'échéancier préliminaire.

Suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement du territoire de la MRC, votre Conseil municipal s'apprête à approuver par résolution notre nouveau plan d'urbanisme ainsi que les différents règlements d'urbanisme qui ont été revus et présentés lors de la consultation publique du 24 février dernier.

Notre département d'urbanisme a fait un super beau travail dans ce dossier depuis l'an dernier. Il est à noter que nous sommes la seule municipalité qui a procédé à tous ces changements sans l'embauche d'une firme externe en assistance, ce

qui représente de très belles économies. Félicitations à Mesdames Anick Patoine et Stéphanie Létourneau.

En ce qui concerne le projet de la mini centrale Hydro-Canyon, les travaux de déboisement ont débuté à la fin du mois de février pour se terminer vers le 13 mars. Nous sommes présentement à compléter les chemins d'accès après quoi, on procédera au creusage du tunnel d'amenée. Au moment d'écrire ces lignes, l'échéancier prévu est respecté.

De plus, dans le cadre de ce projet, nous avons procédé à la création du comité de suivi. Ce comité sera composé d'un représentant de la MRC, M. Jean-François Guillot, aménageur, de notre inspectrice en bâtiment, Madame Stéphanie Létourneau, de deux conseillers municipaux, Messieurs Mario Godbout et Bruno Guilbault, d'une représentante des citoyens de la MRC en la personne de Madame Pascale Despins, résidente de notre municipalité, de deux citoyens de Saint-Joachim, Messieurs Luc Bergeron et Pierre Gravel et finalement de M. Simon Gourdeau, chargé de projet du promoteur Axor.

Merci à nos trois représentants ainsi qu'à toutes les personnes qui ont manifesté de l'intérêt à participer à ce comité de suivi.

Du côté de la MRC, suite au retrait de la Municipalité de L'Ange-Gardien de la Régie Intermunicipale de l'Aréna, une rencontre aura lieu le 8 avril prochain dans le but de jeter les bases d'une nouvelle entente entre les municipalités restantes.

De plus, nous sommes à élaborer un modèle pour la gestion du fonds créé grâce aux redevances éoliennes et hydroélectriques que la MRC commencera à encaisser à la fin de 2016 ou en début de 2017. Rappelons que le total des redevances perçues à la MRC représentera environ 1 million de dollars annuellement. Il est donc important d'avoir des règles claires d'utilisation de ce fonds.

En terminant, au nom du conseil municipal, de ma conjointe et en mon nom personnel, permettez-moi de vous souhaiter un très beau printemps ainsi qu'une très Joyeuse Fête de Pâques.

Au plaisir,

Marc Dubeau, maire

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

La Municipalité de Saint-Joachim adoptera prochainement un nouveau règlement intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ». Cette nouvelle réglementation découle directement de la concordance réglementaire à laquelle la Municipalité devait participer dans le but de rendre conforme ses règlements au schéma d'aménagement et de développement durable (*SADD*).

Le PIIA permettra de «conserver les éléments du patrimoine existant et de redonner un caractère d'origine à ceux qui ont subi des transformations qui coïncident moins au patrimoine.»¹ De plus, le PIIA est un outil d'encadrement pour les nouvelles implantations et de préservation pour les bâtiments à valeur patrimoniale. De façon plus exhaustive, les propriétés concernées sont les suivantes:

- les propriétés adjacentes aux parcours mère à haute valeur patrimoniale (avenue Royale, chemin du Cap-Tourmente et rue Blondelle);
- les sites et bâtiments d'intérêt culturel et historique (classés et inventoriés);
- les propriétés contiguës à la route 138;
- les propriétés situées à l'intérieur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne;
- les propriétés situées dans les îlots déstructurés.

Concrètement, un propriétaire dont la propriété est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale doit, conformément au règlement, déposer une demande de permis pour tous travaux visant à modifier l'aspect visuel extérieur de sa propriété et ce, quel que soit la nature et l'ampleur des travaux à réaliser.

La demande de permis, de façon générale, doit comprendre en plus de tous les documents requis lors de toute demande de permis de lotissement, de construction, d'autorisation et d'occupation, des documents supplémentaires nécessaires à l'analyse de l'impact visuel qu'auront les travaux dans son environnement. La quantité ainsi que la nature des documents demandés peut varier selon l'ampleur des travaux à effectuer.

Étant donné la nature discrétionnaire du règlement, une demande de permis doit nécessairement suivre le chemin suivant afin d'être présentée au Conseil municipal.

- 1- vérification de la demande par le fonctionnaire;
- 2- transmission de la demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 3- étude et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 4- approbation ou désapprobation par le Conseil municipal;
- 5- émission du permis ou du certificat, le cas échéant.

La Municipalité vous encourage à planifier vos projets en tenant compte des délais de traitement relatifs aux procédures administratives d'une demande de PIIA. Pour ce faire, un calendrier de la tenue des séances du CCU sera à votre disposition à l'hôtel de ville et publié sur le site de la municipalité.

Une séance d'information sera tenue à la salle du conseil, jeudi le 23 avril à 19h00, à laquelle vous êtes conviés afin d'obtenir plus de renseignements sur ce règlement.

¹ Plan d'urbanisme-Municipalité de Saint-Joachim, 2014, p. 78



Voilà!

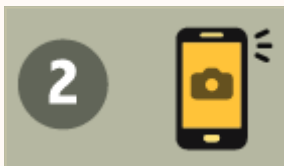
C'est une nouvelle application utile aux citoyens qui voudront répondre aux besoins de réparer les lampadaires, les routes, les graffitis, les nids-de-poule ou installations défectueuses non urgentes de notre municipalité.

Signalisation d'une situation non urgente en trois temps avec l'application **Voilà!** :



Localisez-le

Ciblez sur la carte avec la géolocalisation ou bien inscrivez l'adresse civique près du problème.



Photographiez-le

Sélectionnez la nature du problème à partir d'une liste prédéfinie, ajoutez puis prenez-le en photo.



Envoyez-le

Voilà! achemine votre requête à la municipalité pour vous.

Cette application gratuite de *PG Solutions* est disponible pour les appareils sous *iOS* (Apple) et sous *Android* (Google).



© 2014 PG SOLUTIONS inc. Tous droits réservés

L'Association bénévole Côte-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur la Côte-de-Beaupré depuis 1992. Situé au 11 025, boul. Ste-Anne à Beaupré (Édifice Bellefontaine), cet organisme offre différents services aux personnes âgées sur tout le territoire de la MRC.



Service de préparation des déclarations d'impôt 2014 :

En cette période de l'année où tout citoyen doit produire ses déclarations de revenus, sachez que l'ABCB offre gratuitement ce service pour toute personne vivant seule ou en couple ainsi qu'aux familles monoparentales dont les revenus maximaux sont :

- une personne seule 30 000\$ et moins
- un couple 38 000\$ et moins
- chaque personne à charge supplémentaire... 2 000\$
- un adulte avec un enfant 32 000\$ et moins
- chaque personne à charge supplémentaire... 2 000\$

Donc, si vous êtes dans l'une ou l'autre des situations ci-dessus, vous pouvez profiter de ce service gratuit pour l'année en cours et même, pour les années antérieures. Vous n'avez qu'à vous présenter au local de l'Association bénévole Côte-de-Beaupré, ou bien téléphoner au 418 827-8780. Une préposée se fera un plaisir de compléter avec vous les formulaires requis.

*Association bénévole Côte-de-Beaupré
11 025 boul. Ste-Anne, local 7
Beaupré, Qc
418 827-8780*

Cercle de Fermières de Saint-Joachim

Projet: " TRICOT GRAFFITI "

Dans le cadre du 100^e anniversaire de fondation des Cercles de Fermières du Québec; le Cercle de Saint-Joachim prépare un projet de " *tricot graffiti* " qui ornera les arbres en face de l'hôtel de ville.

Le " *tricot graffiti* " est une forme d'art qui consiste à orner des objets publics comme des arbres ou du mobilier urbain avec des pièces de tricot variées que l'on assemble de façon improvisée.

Les tricots seront imperméabilisés avant leur installation et le tout se mettra en place en avril afin que l'on puisse admirer l'œuvre durant l'été et l'automne 2015.

Plus de 600 Cercles à travers la province participent à ce projet et nous pourrons admirer leurs œuvres en parcourant la route du *tricot graffiti* qui sera tracée.

Plusieurs tricoteuses adultes et enfants apportent leur contribution afin de concrétiser ce projet.

Soyons attentifs, notre paysage sera modifié de façon artistique...

Élisabeth Bilodeau et Ghislaine Blouin-Thomassin

Conseil sans papier

Peut-être avez-vous déjà entendu l'expression « *Conseil sans papier* »? Non. Eh bien, sachez que votre conseil municipal a instauré après une année d'expérimentation en 2014, le « *Conseil sans papier* ».

Dans le présent article, je vous présenterai sommairement notre démarche dans l'appropriation du « Conseil sans papier » (CSP), ses avantages et enfin, les coûts engendrés pour son implantation.

« Conseil sans papier », notre démarche...

En 2013, je me suis questionné à savoir si les technologies de l'information et de la communication pourraient faciliter la préparation, la gestion et le suivi de nos rencontres mensuelles du conseil municipal. En fait, je me demandais si les technologies ne pourraient pas augmenter notre efficacité et cela, à moindre coût.

Je me suis alors documenté sur le concept du CSP puis, expérimenté personnellement diverses technologies info-nuagiques (cloud computing) en vue de procéder à un choix éclairé des technologies disponibles (*Dropbox, Google Drive, One Drive...*). En novembre 2013, j'ai présenté à mes collègues du conseil municipal ce concept du « Conseil sans papier », les technologies info-nuagiques analysées et l'invitation de procéder à une expérimentation en 2014.

Cette idée d'une expérimentation en 2014 a été bien accueillie et nous avons alors procédé à l'achat de trois (3) portables (bas de gamme) qui ont été prêtés aux élus ne disposant pas d'un portable personnel.

Tout au long de l'année 2014, des formations ponctuelles ont été dispensées à l'interne pour le personnel du secrétariat et les élus afin de s'approprier l'utilisation de *Google Drive pour le stockage, le partage, la modification et l'archivage de l'information*.

En décembre 2014, après une année d'expérimentation, un sondage a été réalisé auprès de chacun des élus pour connaître leur degré de satisfaction et leurs besoins particuliers pour une meilleure utilisation du CSP. L'ensemble des élus recommandent alors d'adopter officiellement l'approche du CSP et de procéder à l'achat de quatre (4) autres portables (bas de gamme) pour les autres élus.

« Conseil sans papier », les avantages...

La technologie de l'info-nuagique (cloud computing) permet de stocker et partager des documents sur des serveurs distants qu'on retrouve habituellement sur des serveurs locaux ou sur des postes autonomes (ordinateurs).



Ainsi, une fois déposés et partagés par la direction générale, les documents des rencontres mensuelles du conseil sont aussitôt accessibles à chacun des élus. En les consultant, ces derniers peuvent les annoter, les commenter et ainsi, mieux se préparer pour les rencontres. De plus, ces annotations et commentaires sont accessibles aux autres conseillers qui peuvent y répondre s'il y a lieu.

Enfin, le personnel du secrétariat n'a plus à passer une demi-journée à la photocopie et à la préparation des chemises des rencontres pour chacun des élus. À cela, ajoutons également la diminution des coûts du photocopieur (location et coût unitaire d'impression) et du papier.

En somme, en plus de l'élimination du papier, d'une diminution des coûts d'impression, de récupération du temps de secrétariat, l'utilisation du CSP nous donne accès à de nouvelles fonctionnalités qui permettent d'améliorer la dynamique lors des rencontres du conseil.

« Conseil sans papier » un investissement gagnant...

Les seuls coûts pour l'implantation du « Conseil sans papier » ont été ceux nécessaires à l'acquisition de sept (7) portables (bas de gamme) pour les élus. Trois (3) portables ont d'abord été acquis en décembre 2013 au coût de 1 900\$ et quatre (4) autres l'ont été en décembre 2014 au coût de 2 400\$ pour un montant total de 4 300\$.

Nous estimons ces 4 300\$ comme un investissement gagnant à long terme compte tenu du temps de secrétariat sauvé, des coûts du papier et de la photocopieuse sans oublier une plus grande efficacité lors de nos rencontres du conseil.

Mario Godbout, conseiller municipal

La Grande Ferme se refait une beauté...

Le 23 février dernier, M^{me} Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré a annoncé au nom de la Ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Hélène David, une aide financière de 1 642 000\$ à la Corporation du centre d'initiation au patrimoine – La Grande Ferme.

La Grande Ferme, maison de pierre construite en 1866, présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs archéologique, historique et architecturale.

Des travaux d'envergure y seront effectués à la toiture, la fenestration, à la structure d'un mur de pierre ainsi que des mises aux normes pour un montant total de 1,9 million de dollars.

La subvention gouvernementale représente quelques 86% des coûts de rénovation. Les quatorze autres pourcents (14%) proviennent d'entreprises et d'organismes de la région dont la Municipalité de Saint-Joachim et des sommes amassées lors de différents événements-bénéfice organisés par la corporation au fil des ans.

Le Conseil municipal tient à féliciter et à remercier les membres du conseil d'administration, le directeur et les employés de la corporation pour les efforts déployés dans ce projet de rénovation et ce, depuis trois ans et demi.

C'est une bonne nouvelle non seulement pour notre milieu communautaire mais également pour ces dizaines de milliers de visiteurs qui viennent chez nous annuellement.

Le Conseil municipal



De gauche à droite :

Jacques Roberge, supérieur du Séminaire du Québec et maire de la *Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague*;

Caroline Simard, députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré;

Gisèle Piedelue, présidente du conseil d'administration de *La Grande Ferme*;

Pierre Gaudin, directeur général de *La Grande Ferme*;

Lawrence Cassista, conseiller municipal de la *Municipalité de Saint-Joachim*.

La Voix des Parents



Forum le 9 mai 2015

Parents d'enfants de 0 à 5 ans de la Côte-de-Beaupré, faites-vous entendre!

Pourquoi un forum?

Pour faire connaître vos idées sur les trois thèmes suivants:

-  Avoir accès à des **services de médecine familiale et spécialisée** de proximité;
-  Rendre **les espaces naturels et les infrastructures publiques** accessibles et conviviales pour les familles;
-  Bonifier et concerter **l'offre d'activités de loisirs, culturelles et sportives** pour les familles ayant des enfants de 0 à 5 ans.

Quand et où?

Le 9 mai 2015, de 9h00 à 11h00
Centre communautaire Olivier Le-Tardif
277, rue du Couvent à Château-Richer

- **Prix de présences**
- **Service de garde sur place avec réservation.**

Pour participer, contactez:
Catherine Robillard

418 824-3063
crobillard@coteacoteenaction.ca

Contes de Pâques

Les bénévoles du Programme Lire et faire lire feront la lecture de contes pour enfants. Ce sera suivi par un léger goûter ... de chocolat!



Clientèle : Pour enfant de 3 à 6 ans, présence des parents obligatoire.

Quand : Dimanche 29 mars 2015

Où : À la bibliothèque La Plume d'Oie
(11298, rue La Salle)

Heure : 10 h à 11 h 30

Coût : Gratuit

Inscriptions : En ligne www.villedebeaupre.com

ou à l'Hôtel de ville aux heures de bureau

Date limite : 23 mars 2015, 12 h *Places limitées

Information : 418 827-4541



Conférence

Les mangeoires d'oiseaux par M. Moineau



Clientèle 18 ans et plus
Jour et heure 12 mai 2015 de 19 h à 20 h 30
Endroit Bibliothèque La Plume d'Oie
Coût Gratuit

Réservation en ligne au : www.villedebeaupre.com
ou par téléphone au (418) 827-4541

Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale

Catéchèse et sacrements

Étant donné qu'il n'y a plus aucun enseignement religieux qui se fait à l'école, notre Unité pastorale de la Côte de Beupré offre des parcours de cheminement à la Vie chrétienne afin d'aider les enfants à grandir dans la foi.

Depuis septembre dernier, les parents ont été fidèles à participer à ces catéchèses et à transmettre à leur enfant le goût de découvrir et de mieux connaître Jésus à travers différents textes bibliques. Nos jeunes vont bientôt vivre un passage important dans leur initiation à la Vie chrétienne. Voici les dates de ces principaux événements. Nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous lors de ces célébrations. D'ici là, portez-les dans votre prière.

PREMIER PARDON :

64 jeunes ont vécu leur 1^{er} Pardon lors des messes dominicales dans les différentes églises de notre Unité pastorale les **14 et 15 mars derniers**.

PREMIÈRE COMMUNION :

55 jeunes feront leur Première Communion lors des messes dominicales dans les différentes églises de notre Unité pastorale les **18 et 19 avril**.

CONFIRMATION :

La cérémonie aura lieu **samedi le 16 mai** à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beupré et sera présidée par Mgr Denis Grondin, évêque auxiliaire de Québec. En raison du grand nombre de confirmands (88 jeunes), il y aura deux (2) célébrations : la 1^{ère} à 10h30 et la deuxième à 16h00.

RETRAITE PAROISSIALE:

Nous remercions l'abbé Réjean Lessard, recteur du Sanctuaire de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus pour la qualité de ses entretiens et la profondeur de son message lors des jours de la retraite paroissiale de mars dernier. Pour cette occasion, il était accompagné de M. Richard Vidal, auteur-compositeur de chants religieux.

JOURS SAINTS :

Il est encore trop tôt pour publier l'horaire des JOURS SAINTS pour l'ensemble de nos six (6) paroisses mais surveillez le prochain feuillet paroissial pour connaître les lieux et les heures des célébrations en préparation de la fête de Pâques. Cependant, à l'église St-Joachim, il y aura l'Office du Vendredi Saint vendredi le 3 avril à 15h et le Chemin de Croix le même jour à 19h. De plus, la messe du dimanche de Pâques 5 avril sera célébrée à 9h.

Pour de plus amples informations, communiquez au presbytère de Beupré au 418-827-2885

Vos prêtres Jacques et Raymond, Joseph, séminariste stagiaire, ainsi que Sylvie, l'intervenante en pastorale.

Création d'une corporation de cimetières

Les six (6) paroisses de l'Unité pastorale de la Côte-de-Beupré travaillent actuellement à mettre sur pied une **Corporation de cimetières** sans but lucratif. Depuis quelques mois déjà, un comité a été formé de six (6) représentants des assemblées de Fabrique afin de structurer cette démarche : Fernand Couillard pour Château-Richer; Anne Fortin pour Sainte-Anne-de-Beupré; Claudine Paré pour Beupré; Jean Bouchard pour Saint-Joachim; Denis Séguin pour Saint-Ferréol-les-Neiges et Denis Giguère pour Saint-Tite-des-Caps.

Les assemblées de Fabrique des six (6) paroisses ont adopté une résolution acceptant la formation du comité et la création d'une telle corporation qui se résumé comme suit :

Attendu qu'un cimetière est le lieu d'une trace, d'une écriture, d'un rapport à l'histoire et que les Fabriques en sont les gardiens pour les générations futures;

Attendu qu'aux fins de sauvegarder son patrimoine funéraire et d'assurer la pérennité des cimetières catholiques romains de son territoire, la création d'une Corporation de cimetières améliorerait la santé financière des cimetières et leurs revenus;

Attendu que le défi actuel des Fabriques, propriétaires des cimetières, est de concilier une saine gestion de ceux-ci et de rencontrer les besoins des paroissiens et paroissiennes puisque la situation économique des Fabriques et de leurs cimetières est préoccupante et inquiétante pour l'avenir.

Il est proposé, secondé et résolu unanimement que l'assemblée de Fabrique délègue un représentant pour siéger au comité de travail en vue de la création de la Corporation et qu'elle accepte la création de ladite corporation en s'associant aux autres paroisses de l'Unité pastorale de la Côte-de-Beupré qui ont manifesté, par résolution, leur accord avec la création d'une telle corporation.

Nous sommes assurés que la sauvegarde, la conservation et la restauration de nos cimetières vous tiennent à cœur et, nous désirons encourager de nouvelles sépultures dans nos cimetières et dans les columbariums situés dans nos différents cimetières. Notre désir est de continuer à évoluer avec la population et à réaliser des projets qui feront la fierté des gens de chaque paroisse et de ceux de la région.

C'est ensemble que nous pourrons le réaliser.

***Jacques Fortin, curé
Raymond Desjardins, vicaire***

Vos présidentes et présidents d'assemblées

***Jacques Trépanier, Château-Richer
Anne Fortin, Sainte-Anne-de-Beupré
Claudine Paré, Beupré
Jean-Marc Thomassin, Saint-Joachim
Clément L'Heureux, St-Ferréol-les-Neiges
Denis Giguère, St-Tite-des-Caps***

1^{er} février 2015

Soirée de Patinage aux flambeaux

par Lucie Racine et Bruno Guilbault

La traditionnelle soirée de patinage aux flambeaux fût couronnée de succès.

Plus de 150 personnes ont participé à cette fête hivernale, le 5 février dernier, qui s'est déroulée dans une ambiance festive et sous une température agréable.

La visite de Bonhomme Carnaval fût une fois de plus très appréciée des petits et des grands. Merci Bonhomme d'être fidèle à ce rendez-vous annuel. Nous sommes toujours très fiers de te recevoir chez nous.

Une belle innovation cette année fût l'animation ambulante à l'extérieur, des artistes expérimentés ont offert à la foule présente, des prestations de jonglerie de feu à couper le souffle!

Nous désirons remercier notre partenaire de l'événement *IGA Extra Boucherie Chouinard*. Chaque année, nous pouvons compter sur votre soutien, nous en sommes très reconnaissants.

Et vous, chers participants, c'est toujours un immense plaisir de vous rencontrer. On se dit à l'année prochaine !



Les enfants, ATTENTION aux cours d'eau...

Lors de la séance du conseil municipal de février dernier, une citoyenne nous signalait le danger potentiel des cours d'eau et tout spécialement lors de la fonte des neiges.

Nous profitons de ce témoignage pour demander aux parents de sensibiliser leurs jeunes enfants au danger potentiel des cours d'eau tout spécialement au printemps et leur prodiguer les conseils de sécurité appropriés.

Mario Godbout, conseiller municipal

Le Tour du cap Tourmente Simard - 3^e édition

Le 6 juin prochain, la municipalité vibrera à nouveau au rythme du *Tour du Cap Tourmente Simard*. Cette année, ce seront plus de 1 500 coureurs qui envahiront le village le temps d'une journée.

Vous pouvez vivre de près l'événement de multiples façons.

Vous êtes sportif ? Inscrivez-vous à l'une des épreuves proposées. Cette année, en plus des 2,5 - 5 - 10 kilomètres et du demi-marathon, 1 km est offert pour les tout-petits. Toutes les infos sont disponibles sur le site tourducaptourmente.com. Par ailleurs, plusieurs nouveautés seront visibles. La sécurité sera assurée par le groupe GTI, leader dans le domaine. De plus, deux zones de ravitaillement seront ajoutées.

Vous avez la fibre bénévole ? Inscrivez-vous au tourducaptourmente@hotmail.com. Une quarantaine de bénévoles sont recherchés afin d'assurer la bonne marche de l'activité. Vous recevrez un t-shirt de l'événement et aurez accès au lunch IGA.

Vous voulez partager votre enthousiasme ? Envahissez la rue de l'Église. Cette année, les coureurs termineront leur parcours sur cette rue. Les encouragements sont toujours appréciés à la fin !

Nous vous invitons aussi à offrir des places de stationnement à vos proches qui participeront à l'événement. Votre enthousiasme a fortement contribué au succès des deux premières éditions, on se donne le mot pour rendre 2015 inoubliable!

Jean-François Labranche, conseiller municipal



6^e Édition du déjeuner du Temps des Sucres

Dimanche 12 avril 2015
à La Grande Ferme de Saint-Joachim
(800, chemin du Cap-Tourmente)

Adultes: 15\$
Enfant 4 à 12 ans: 8\$
3 ans et moins: Gratuit

IMPORTANT:

“Premier service” de 80 personnes maximum. **Arrivée à 9h30**

“Deuxième service” de 80 personnes maximum. **Arrivée à 12h00**



Municipalité de Saint-Joachim



Information: 418 827-4608
www.lagrandeferme.qc.ca

Prenez note que les citoyens de Saint-Joachim ont jusqu'au 31 mars pour se prévaloir de la prévente.
Les billets sont disponibles au secrétariat de la municipalité (hôtel de ville) et à La Grande Ferme.

Le déneigement...

On se souviendra de l'hiver 2015 comme étant un hiver aux grands froids et aux grands vents. Ces grands vents ont d'ailleurs occasionné des problèmes de déneigement dans les rues transversales et le secteur du cap Tourmente. À ces endroits, des lames de neige se formaient aussitôt que la charrue était passée ce qui rendait ces rues presque impraticables à certains moments. D'ici la fin de l'hiver, nous vous demandons de nous signaler toute anomalie causée par ces vents dans nos rues. Vous n'avez qu'à composer, aux heures de bureau, le 418 827-3755 et en dehors de ces heures, le numéro de téléphone pour les urgences soit le 418 827-5172. Le nécessaire sera fait très rapidement pour remédier à la situation et permettre à tous les citoyens et aux véhicules d'urgence de pouvoir circuler de façon sécuritaire dans toutes nos rues municipales.

Conscients de cette problématique, nous avons demandé une rencontre avec les responsables de la Ville de Beaupré. Celle-ci est prévue l'été prochain afin d'identifier les pistes de solution qui seront mises en place l'hiver prochain.

L'eau potable...

L'automne dernier, nous avons installé un puits artésien près de notre réserve d'eau potable. Le but visé, s'assurer de répondre lors de périodes de grandes demandes en eau potable comme lors de remplissages des piscines. Ce printemps nous devrions en effectuer la connexion à notre réseau local.

Le pluvial...

Nos statistiques nous révèlent que lors de périodes de pluie, les débits d'eau dans le réseau sanitaire augmentent, ce qui signifie que des gouttières de résidences sont connectées à notre réseau. Cette quantité d'eau supplémentaire se retrouve donc à la station d'épuration pour y

être traitée. Ce traitement d'eau de pluie occasionne des frais inutiles que nous devons assumer comme municipalité. C'est dans le but de diminuer ces coûts de traitement des eaux usées que des tests de fumées seront effectués au cours de l'été sur le réseau afin d'identifier les installations non conformes. Nous vous recommandons donc de déconnecter s'il y a lieu vos gouttières et de laisser l'eau s'écouler sur votre terrain.

Formation...

Depuis que M. André Gauthier, assistant-contremaître, a été engagé, une formation sur le traitement des eaux lui est dispensée par notre contremaître municipal M. Mario Bouliane. Cette formation lui permettra d'opérer notre réseau d'aqueduc de façon optimale et d'y effectuer les tests sur la qualité de l'eau. De plus, sur demande de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, cette formation est également donnée à M. Bruno Lachance, employé de cette municipalité.

Travaux printaniers...

Voici une liste incomplète des travaux qui attendent nos deux employés à la voirie :

- vérification des différents bris causés par la rigueur de l'hiver ou par le déneigement;
- nettoyage des rues et ramassage du sable;
- inspection des rues et des réparations nécessaires;
- inspection des différentes signalisations sur tout le territoire;
- nettoyage des coffres à l'eau, rinçage du réseau d'eau potable et nettoyage du système de chloration;
- embellissement des terrains de la municipalité;
- préparation des équipements du terrain de jeux pour la prochaine saison estivale;
- installation des ballards et policiers dormants (dos d'âne).

Semaine de relâche — mars 2015

La semaine de relâche a eu lieu du 2 au 6 mars 2015 sur la Côte-de-Beaupré. Avec une participation allant de 130 à 200 jeunes par journée pour cette activité intermunicipale, on peut encore dire que ce fût un succès.

**Desjardins
Côte-de-Beaupré**

Merci aux directeurs et coordonnateurs des loisirs des municipalités de la Côte-de-Beaupré pour l'organisation des activités. Merci aussi à nos commanditaires de Desjardins, dont la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré et la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency, pour leur soutien financier à cet événement.

Gilles Carrier, Ville de Beaupré

Camp — Fête des Semailles

Camp pour les jeunes de 9 à 12 ans à La Grande Ferme de Saint-Joachim (30 et 31 mai)

*Tu habites St-Joachim?
Tu es âgé entre 9 et 12 ans?
Tu aimerais connaître davantage l'histoire de ton village?
L'agriculture t'intéresse?
Tu es libre la fin de semaine du 30 et 31 mai?*



Alors, tu es invité(e) à *La Grande Ferme* de St-Joachim.

Cette année encore, le Conseil municipal de Saint-Joachim en collaboration avec *La Grande Ferme* t'invite de nouveau à venir vivre une fin de semaine inoubliable dans un des plus beaux lieux historiques de notre village: *La Grande Ferme*.

Plusieurs activités seront vécues en lien avec la Fête des semailles. Aussi, tous ensemble nous aiderons à préparer la fête du dimanche où toute la population est invitée.

Cette activité t'intéresse ?

Tu n'as qu'à t'inscrire! Tu recevras une feuille à l'école vers la mi-avril. Remplis le coupon-réponse et retourne-le à ton professeur.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Marie-Claude Bourbeau au (418) 827-6698.

Pour tous les citoyens, parents et amis...

Nous vous attendons, le **dimanche 31 mai prochain** afin de vous joindre aux jeunes du village pour revivre cette belle tradition qu'est la Fête des semailles.

Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale



Tournoi de golf annuel du Festival de l'Oie des Neiges

29 MAI 2015

TERRAIN DE GOLF LE SAINT-FERRÉOL

Le comité organisateur du tournoi de golf du Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim est heureux de vous inviter à participer à son tournoi annuel afin d'amasser des fonds pour la tenue de sa 22^e édition à l'automne 2015.

Le tournoi se déroulera selon la formule « *Continuous Mulligan à quatre* » (18 trous) . Il se tiendra au terrain de golf *Le Saint-Ferréol* le **29 mai 2015**. Le coût est fixé à 120\$ par personne. Ce montant comprend le droit de jeu, la voiturette et le souper. Vous pouvez également ne participer qu'au souper pour un montant de 25\$.

Pour informations et inscriptions, communiquez avec Alain Pépin au (418) 827-8464. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire d'inscription dans la rubrique *Quoi de neuf !* sur le site de la municipalité (<http://www.saintjoachim.qc.ca>) ou à partir de celui du festival de l'Oie des Neiges (<http://www.festivaldeloiedesneiges.com>).

**Comité organisateur du tournoi de golf
par Alain Pépin**